

Des préjudices multiples et croisés

Examen du recours à la force lors du retour et de son impact négatif sur les droits humains des migrant·e·s pendant et après le retour au Sénégal

Principaux résultats

Cette étude est basée sur 616 enquêtes quantitatives menées auprès de personnes migrantes de retour au Sénégal entre février et mai 2023, et se concentre sur les expériences des personnes de retour en matière de recours à la force (retours forcés, expulsion, interception en mer, détention)¹ au cours du processus de retour. Elle accorde une attention particulière aux violations et aux abus qui sont fréquemment signalés en relation avec de tels recours à la force. Les données montrent que les personnes interrogées ont souvent subi de multiples cas

de violations et d'abus au cours de leur voyage de retour vers le Sénégal, ce qui semble accentuer les difficultés qu'elles ont rencontrées après leur retour au Sénégal.

La typologie des retours dans cette étude est la suivante : 44% des personnes interrogées ont déclaré être entrés au Sénégal par des moyens indépendants, 38% étaient des retours forcés (déportation ou expulsion directement au Sénégal) et 17% sont rentrées au Sénégal par le biais de l'Aide au Retour Volontaire (ARV).

Profils, expérience de la migration et décision de retour

- **Le séjour des répondant·e·s à l'étranger avant leur retour était souvent de courte durée et irrégulier.** Plus de la moitié des répondant·e·s (52%) ont déclaré être resté·e·s moins de six mois dans le pays d'où ils/elles sont rentré·e·s. La grande majorité des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête ont déclaré avoir été en situation irrégulière dans leur pays de migration avant leur retour (89%), et avoir migré de manière irrégulière à un moment ou à un autre de leur parcours migratoire vers l'étranger (86%).
- **La majorité des personnes interrogées n'ont pas atteint la destination prévue.** 68% des répondant·e·s ont indiqué que le pays d'où ils/elles sont rentré·e·s n'était pas celui qu'ils/elles avaient prévu d'atteindre.
- **Les difficultés liées au statut juridique et aux conditions de vie dans le pays de migration sont les principales raisons du retour.** 65% des personnes interrogées ont indiqué qu'elles étaient rentrées pour des raisons liées à leur statut juridique (y compris les personnes expulsées ou déportées), et 40% ont cité des raisons liées aux conditions de vie générales dans le pays de migration.
- **Souvent, les personnes interrogées n'étaient pas prêtes à rentrer.** 57% des répondant·e·s ne pensaient pas avoir le choix dans leur décision de rentrer, et 57% d'entre eux/elles estimaient également qu'ils/elles n'étaient pas du tout prêt·e·s à rentrer. Ces résultats étaient les plus mentionnés par les personnes ayant fait l'objet d'un retour forcé, mais ont également été cités par la majorité des bénéficiaires de l'ARV (respectivement 58% et 61%).

Recours à la force et violations des droits humains

- L'interception en mer a été signalée par 18% des personnes interrogées. Lors d'une interception en mer, les violations et les abus sont fréquents. 69% des personnes interrogées ont signalé au moins une violation/un abus en relation avec leur interception en mer.
- 24% des personnes interrogées ont déclaré avoir été expulsées au moins une fois au cours de leur expérience de retour. 31% des expulsions ont été signalées en Mauritanie et 38% au Maroc.
- Des expériences de violations et d'abus pendant l'expulsion ont été fréquemment rapportées. Parmi les répondant·e·s qui ont fourni des informations supplémentaires sur leur expérience d'expulsion (n=147), près des trois quarts (74%) ont signalé au moins un incident de ce type en rapport avec leur expulsion.

¹ Dans le cadre de cette étude, le «recours à la force» fait référence à des processus ou mécanismes plus larges de dissuasion de la migration - retours forcés, expulsion, interception en mer, détention - par opposition à la violence physique.

- Près de la moitié des personnes interrogées (47%) ont déclaré avoir été placées en détention au cours de leur retour.
- Il existe une forte corrélation entre la détention et les retours forcés. Environ trois quarts des personnes déportées vers le Sénégal (72%) et des personnes expulsées vers le Sénégal (77%) ont déclaré avoir été détenues lors de leur retour. En comparaison, seulement 30% des personnes qui sont rentrées spontanément ou par le biais du programme d'ARV ont été détenues.
- La durée de la détention varie selon les pays, les personnes étant généralement détenues plus longtemps en Libye et en Espagne qu'en Mauritanie et au Maroc.
- Les violations des droits humains et les abus ont souvent été vécus et/ou observés pendant la détention. Parmi les personnes interrogées qui ont abordé le sujet des violations des droits humains et des abus en détention, 94% ont déclaré avoir été témoins ou avoir subi une ou plusieurs violations. Ces personnes ont déclaré avoir subi six violations/abus en moyenne pendant leur détention.
- Les violations/abus les plus courants signalés pendant la détention - cités par la majorité des répondants - sont le manque de nourriture (70%), le manque d'eau (65%), la surpopulation (62%), les formes non physiques de violence² (58%) et les conditions non hygiéniques (56%). La violence physique (45%) est également fréquemment citée.

Impact sur la réintégration

- En général, les personnes interrogées n'ont pas fait état d'un sentiment de progrès depuis leur retour. Plus de 60% des personnes interrogées - qu'elles aient ou non subi un recours à la force lors de leur retour - ont déclaré n'avoir fait aucun progrès ou avoir régressé par rapport aux indicateurs clés - en particulier en ce qui concerne la satisfaction des besoins fondamentaux. Cependant, les personnes interrogées ont fait état de progrès positifs en termes de reprise de contact avec la famille et les amis (65%) et avec leur communauté après le retour (48%).
- Les personnes ayant fait l'objet d'un recours à la force lors de leur retour ont moins souvent fait état de progrès positifs. Elles ont plus souvent déclaré avoir régressé ou n'avoir fait aucun progrès (de 10 points de pourcentage ou plus) en ce qui concerne leur situation de logement, leur intégration dans la communauté locale, l'emploi/le revenu, l'accès aux soins de santé, l'accès à l'éducation pour leur famille et la poursuite de leur propre éducation.
- Dans l'ensemble, les répondant·e·s ont déclaré que le sentiment d'échec ou de honte constituait un défi majeur à leur retour (69%). Dans le même temps, les personnes interrogées ayant subi un recours à la force lors de leur retour ont plus souvent fait état de ce sentiment que celles n'ayant pas subi de recours à la force (76% contre 59%, respectivement).
- Le fait d'avoir été victime d'un recours à la force est lié à des difficultés économiques plus importantes au retour. Par exemple, les répondant·e·s ayant subi un recours à la force ont plus souvent indiqué que leur revenu ne couvrait pas leurs besoins (82% contre 62%).

² Il peut s'agir, par exemple, de harcèlement, de stigmatisation et de xénophobie.

Le **projet PROMIS**, financé par le Royaume des Pays-Bas, est une initiative conjointe du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme et de l'Office des Nations unies Contre la Drogue et le Crime, qui vise à renforcer les capacités des pays d'Afrique de l'Ouest à développer une réponse fondée sur les droits humains au trafic de migrant·e·s et à répondre efficacement aux violations des droits humains liées à la migration irrégulière. Le projet couvre 9 pays : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Gambie et Tchad. Grâce à ce projet, le HCDH contribue à la protection et à la promotion efficaces des droits humains des migrant·e·s en renforçant les cadres juridiques conformément aux normes internationales en matière de droits humains et en renforçant l'application d'une approche sensible au genre de la migration.